

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25126

présenté par
M. Breton, M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 44

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« décret »

les mots :

« la loi de financement de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est à la loi de financement de la sécurité sociale d'avoir le soin de fixer la fraction du nombre de points acquis et c'est l'objet de cet amendement.